



Financé sur trois exercices, ce programme a coûté plus de 145 000€ et a bénéficié de 56% d'aides diverses :

Europe (Leader)	25 330€
Région (CTU)	24 188€
Fondation du Patrimoine	16 300€
Souscription	6 152€
Réserve parlementaire	6 000€
Département	4 500€

22 personnes ont participé à cette souscription dont quelques unes de la commune. Qu'elles soient remerciées de leur participation.

L'entreprise PAPIN a mis les bouchées doubles pour aménager l'espace qui l'entoure avant la cérémonie. Nous pensons qu'au retour du beau temps ce lieu sera fréquenté par les enfants d'autant qu'un jeu y sera installé.

l'économie à Forges

Energies de Forges

CALENDRIER des animations 2011		
vendredi 14 janvier 2011 à 19h00	salle des loisirs de Forges	vœux de la municipalité
samedi 15 janvier 2011 à 20h00	salle des loisirs de Forges	repas des bénévoles "Tout Feu Tout Flamme"
samedi 19 février 2011 à 20h00	salle des loisirs de Douces	soirée "Fruits de Mer"
samedi 16 avril 2011 à 15h00	parc des loisirs de Forges	chasse aux œufs de Pâques
dimanche 17 avril 2011 9h00 - midi	salle des loisirs de Forges	route du RHOM marcheurs, cavaliers et vététistes
samedi 21 mai 2011 à 12h00	salle des loisirs de Forges	méchoui communal
samedi 3 septembre 2011 à 20h30	parc des loisirs de Forges	concert dans le cadre de la neu- vième édition de "Tout Feu Tout Flamme"
dimanche 4 septembre 2011 9h00 - 19h00	parc des loisirs de Forges	"Tout Feu Tout Flamme"

Des cours de **Tai-Chi** seront dispensés dans la salle des loisirs de Forges par Marianne VAN LAAR.

Séance d'initiation proposée
le mercredi 26 janvier 2011 à 19h30



Dérivé des arts martiaux, le **tai-chi** est une discipline corporelle d'origine chinoise comportant un ensemble de mouvements continus et circulaires exécutés avec lenteur et précision dans un ordre préétabli. Par l'apprentissage d'un enchaînement de mouvements, le participant apprend à lâcher les tensions inutiles.

Grace à une pratique régulière et au fil du temps la sensation d'un puissant gain d'énergie se développe et apporte joie de vivre et détente.



TAT CIVIL et infos diverses

Pour toute communication d'urgence, vous pouvez nous communiquer votre **adresse email**.
Adresse de la mairie : **mairie.de.forges49@wanadoo.fr**

DEFIBRILLATEUR

Année 2010
 Décembre : n° 8

Sommaire

**L'équipe municipale de
Forges est heureuse de
vous présenter ses**



**Fiers d'être
« consomm'acteurs »**

Tel a été le thème d'un forum qui s'est tenu à Forges le samedi 20 novembre dernier. Organisé par les Pieds Verts dans la salle des loisirs de Forges ce forum a permis à un certain nombre d'intervenants de faire passer un message empreint d'humanisme.

3e Festival de CONTES
« Contes émoïs »
du 15 au 30 janvier
à DOUE-LA-FONTAINE
programme en mairie



Le **site internet** de Forges a fait peau neuve. Avec l'aide de la société VOUSLOIRE, nous avons essayé de donner un nouvel élan à ce site en lui donnant une image plus dynamique.

Vous pouvez y trouver beaucoup d'informations sur des sujets variés et renouvelés constamment.

Vous pouvez laisser un commentaire en réponse aux sujets développés dans le

blog communal : « Forges, la grenouille de l'environnement ».

Comme vous pouvez le voir sur le tableau ci-contre, le nombre de visiteurs a déjà dépassé les 30 000 pour l'année 2010 (au 19/12).

Une partie de la page d'accueil a été reproduite au-dessus. Pour vous faire une meilleure idée du site le mieux est de s'y rendre : www.forges49.fr

Par décret du 30 août 2010 du Président de la République, M. Abdel-Kader GUERZA, directeur d'hôpital, détaché en qualité de sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, a été nommé sous-préfet de Saumur.

Il a remplacé dans ses fonctions, le 30 septembre 2010, Jean-Claude HERMET faisant valoir ses droits à la retraite.

A portrait photograph of a middle-aged man with dark hair, wearing a dark suit, white shirt, and a striped tie. He is looking directly at the camera with a slight smile. The background is plain white.

Apprenons à vivre ensemble :

Bruits de voisinage

Principe : Le bruit de voisinage est défini comme tout bruit portant atteinte, dans un lieu public ou privé, à la tranquillité du voisinage.

Bruits sanctionnés

L'infraction est constituée dès lors que le bruit cause un trouble anormal de voisinage et ce, même si la tranquillité d'une seule personne est troublée.

La notion de trouble anormal du voisinage a été créée par la jurisprudence. Elle repose sur le principe selon lequel toute personne doit nécessairement tolérer de la part de ceux qui l'entourent une certaine dose de désagrément inhérent au voisinage. Il y a cependant un seuil au-delà duquel ces désagréments ne sont plus supportables, c'est ce que les juges appellent "les limites des inconvénients normaux du voisinage". C'est le franchissement de cette limite qui amène les juges à accorder la réparation du trouble.



Moment

L'infraction peut être commise à n'importe quel moment de la journée. On parle de bruit diurne lorsqu'il se produit durant la journée entre 7 heures et 22 heures et de bruit nocturne lorsqu'il apparaît entre 22 heures et 7 heures.

Critères d'appréciation

Pour apprécier le franchissement de la limite de l'inconvénient normal du voisinage, les juges étudient les situations au cas par cas, généralement en fonction de 5 critères :

- la durée et le moment où le bruit se produit (bruit diurne ou bruit nocturne),
- son intensité,
- sa répétition,
- le lieu où il se produit (zone rurale ou urbaine),
- l'âge de la personne qui subit le trouble et son état de santé, par rapport à ce que devrait ressentir une personne bien portante.

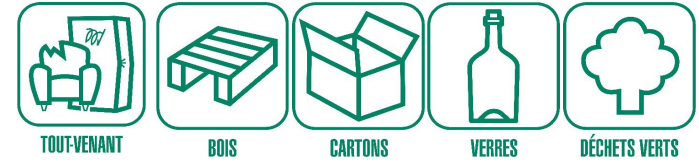
Nous ne vous donnons pas cette information pour que vous cherchiez à juger de ce que fait votre voisin (et ami!) mais pour que vous soyez à même de prendre en compte vos propres comportements. Cet article ne fait suite à aucune plainte et nous souhaitons qu'il en soit ainsi à jamais.

Déchèterie de Doué la Fontaine

Route de Montreuil Bellay - ZI la Saulaie
Du lundi au jeudi : 14h-18h
Vendredi : 10h-12h et 14h-18h
Samedi : 9h-12h et 14h-18h

Qu'est ce qu'une déchèterie ?

«Une déchèterie est un espace clos et gardienné où les particuliers et les professionnels peuvent déposer les déchets non collectés dans le circuit habituel.»



Conditions d'accès

Les **dépôts** sont **limités à 3 m³ par semaine**

L'accès en déchèterie est **gratuit pour les particuliers** et **payant pour les professionnels** selon le type de déchets déposés.

Les **déchets doivent être triés**, par l'usager, avant tout dépôt en déchèterie. Dans le cas contraire, le dépôt peut être refusé.

Collecte ponctuelle de la ferraille

Déchèterie de Doué la Fontaine

Le 1er samedi du mois (9h-12h et 14h-17h)

Le 3ème vendredi du mois (14h-17h)

Autres déchets acceptés

- Peinture, solvant, colle, vernis
- Produits phytosanitaires (engrais, désherbants)
- Produits dangereux (acide - soude...)
- Filtres usagés
- Hydrocarbures, pétrole
- Cartouches d'imprimantes



MÉTAUX



HUILES DE VIDANGE

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Le projet éolien : infos en direct de la mairie.

Quelques points essentiels à retenir :

Un permis de construire a été déposé pour l'installation de trois éoliennes dans le secteur de Châteauneuf. Rien ne peut empêcher qu'il y ait ce soit de déposer un permis de construire. Celui-ci est instruit ensuite par les services de l'Etat et fera l'objet d'une enquête publique.

La municipalité n'a jamais caché son intérêt pour l'énergie éolienne. Nous avons déclaré publiquement que ce projet devait s'inscrire dans une réflexion faite au niveau de la Communauté de Communes. C'est ainsi que nous avons finalement obtenu une délibération de la CC instituant une étude sur une ZDE (zone de développement éolien). Cette étude doit déterminer s'il est judicieux d'avoir des éoliennes sur le territoire de la CC et où elles pourraient être implantées.

Nous serions heureux, si les Forgéens en sont d'accord, pour que celles-ci soient implantées sur notre territoire. Cependant, si elles devaient être implantées sur une autre commune, cela ne nous pose aucun problème.

Notre démarche est dictée par un souci environnemental (la France s'est engagée à produire 20% d'énergies renouvelables en 2020 et de réduire d'autant les Gaz à Effet de Serre) mais également par un intérêt économique. En effet, la commune peut bénéficier de 20% de 7€ par kWh et la CC. de 50%. Faites vos calculs : une éolienne produit 2MW. Et l'éolien citoyen ? Why not!

Clic du Pays Saumurois : développer et coordonner les services gérontologiques du Saumurois



Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du Pays Saumurois est un dispositif de proximité à l'écoute des personnes âgées et des aspects de leur vie quotidienne. Il s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans.

Ses missions :



Le niveau 1

correspond à des **demandes d'informations, d'orientations** (associations d'aides à domicile, systèmes de téléalarme ou téléassistance, liste des maisons de retraite, portage de repas intervenant sur la commune, ...).

Le niveau 2

correspond à des demandes de personnes âgées ayant besoin d'une **aide pour les tâches ménagères, éventuellement un accompagnement partiel à la toilette et l'habillage**.

Ainsi, pour ce type de demande, après une évaluation des besoins (grille AGGIR, prise en considération du réseau familial, ...) faite au domicile de la personne, on l'informerait des possibilités d'aide qui s'offrent à elle, qu'elles soient humaines ((aide à domicile via une structure d'aide à domicile (en prestataire, en mandataire ou emploi direct) ou financières (Caisses de retraite, ADAPA)). Nous la mettons en relation avec les services dont elle a besoin et le cas échéant nous l'accompagnons dans les démarches administratives. Nous pouvons également la mettre en relation avec une assistante sociale pour l'accompagnement social.

Le niveau 3

correspond à la **prise en charge de personnes âgées ayant une perte d'autonomie importante avec la mise en place de plusieurs services**. Nous travaillons alors en partenariat avec le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), les infirmiers libéraux, les médecins, les Réseaux de Santé, les services sociaux, en plus des partenaires cités précédemment.

CLIC du Pays Saumurois

Résidence Clair Soleil
165, rue A. Parmentier
SAUMUR
Tél : 02 41 51 47 50



Devenez bénévole à l'ADMR

ADMR Pays Douessin

30 ter, rue St François - BP 39
49700 DOUE LA FONTAINE
Tél : 02 41 83 46 44
Contact à Forges:
Nicole BOUCHER

A l'ADMR, chaque association locale est animée et gérée par une équipe de bénévoles bien implantés dans leur localité : ils connaissent ses habitants, ses institutions, son économie. C'est aux bénévoles de cerner les attentes des personnes, de trouver la réponse adaptée à la demande, d'obtenir les meilleurs financements, de recruter les salariés et d'organiser leur travail, d'accompagner et de veiller au bien-être des personnes aidées, en lien étroit avec l'entourage.

Le triangle d'or ADMR

L'ADMR a mis en place une méthode unique d'intervention basée sur l'implication forte de trois acteurs : la personne aidée, le bénévole et le salarié. Cette relation d'échange favorise, dans le respect de chacun, la création de lien social. Bénévoles et salariés assurent une action complémentaire auprès des personnes qu'ils servent :

- le **bénévole** par son action de terrain, **d'accompagnement, son sens de l'entraide et de l'écoute, son ouverture à tous les partenaires locaux ;**
- le **salarié** par son intervention, sa présence au quotidien et la relation qu'il noue avec la personne au travers des tâches accomplies ;
- la **personne aidée**, qui est libre de choisir la prestation qui lui convient. Voir ci-dessous la liste des services offerts:

Quels services apportés par l'ADMR?

Familles

- **Aides en cas de difficultés passagères ou durables**
- **Garde d'enfants à domicile.**

Maintien à domicile des personnes âgées

- **Accompagnement/transport.**
- **Aides aux actes essentiels de la vie**
- **Entretien du cadre de vie**
- **Garde itinérante de nuit.**

Tout public

- **Ménage & repassage**
- **Petit bricolage et petit jardinage.**



Nouveaux tarifs de la salle des loisirs à compter du 1 janvier 2011 pour résidents de Forges

Pour 1 jour : 55€ ou 75€ (avec cuisine)
Pour 2 jours : 80€ ou 110€ (avec cuisine)
Caution générale: 250€
Caution ménage: 50€ (nouveau)